

CONSEIL D'ETAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

ARRÊT RECTIFICATIF

n° 258.707 du 6 février 2024

A. 238.553/XV-5362

En cause : **la société anonyme DINANT EVASION,**
ayant élu domicile chez
M^e Bernard PAQUES, avocat,
boulevard de la Meuse 114
5100 Jambes,

contre :

1. la ville de Dinant,
représentée par son collègue communal,
ayant élu domicile chez
M^e Christophe LENOIR, avocat,
rue Phocas Lejeune 8
5032 Les Isnes,

2. la Région wallonne,
représentée par son Gouvernement,
ayant élu domicile chez
M^e Chantal DETRY, avocat,
rue Père Cambier 2
5000 Namur.

LE PRÉSIDENT DE LA XV^e CHAMBRE SIÉGEANT EN RÉFÉRÉ

I. Objet de la requête

Par une requête introduite le 27 février 2023, la SA Dinant Évasion demande, d'une part, la suspension de l'exécution du règlement-taxe, adopté le 28 novembre 2022 par le conseil communal de la ville de Dinant, établissant une taxe annuelle sur les embarcations mises à l'eau dans un but lucratif pour les exercices d'imposition 2023 à 2025, et de la décision du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville du Gouvernement wallon du 29 décembre 2022, approuvant ledit règlement-taxe et, d'autre part, l'annulation de ces décisions.

II. Procédure

Un arrêt n° 258.454 du 16 janvier 2024, a été prononcé en la présente cause.

Il est fait application du titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973.

III. Rectification d'une erreur matérielle

Une erreur matérielle entache le dispositif de l'arrêt n° 258.454 précité.

Il convient de la corriger de la manière indiquée au dispositif du présent arrêt.

PAR CES MOTIFS, D E C I D E :

Article unique.

Dans le dispositif, page 16, de l'arrêt n° 258.454, il y a lieu de lire « La suspension de l'exécution de la délibération » au lieu de « L'exécution de la délibération ».

Ainsi prononcé à Bruxelles le 6 février 2024, par la XV^e chambre du Conseil d'État, composée de :

Marc Joassart,
Caroline Hugé,

conseiller d'État, président f.f.,
greffier.

Le Greffier,

Le Président,

Caroline Hugé

Marc Joassart